

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAVES**

Réunion du Mardi 15 décembre 2020 à 18h
Compte rendu n° 2020-08

L'an **deux mil vingt le quinze décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **8 décembre 2020**

Présents : Bernard DEVIC, Danielle ORTUNO, , André MOULIS, Sylvie ONNIS, Francis BARREDA, Lilian BARREDA, Muriel GIPOULOU, Marie Christine HERVE, Thierry SAUZE, Isabelle DORMIERES, Jean GOMEZ, Fanny PETIT,

Absents : Yannick HEURTEBIZE procuration Bernard DEVIC,

Alexandra PASCUAL procuration Danielle ORTUNO

Secrétaire de séance : Sylvie ONNIS

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2020.
- II. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
- III. Convention de délégation des compétences sur la GEPU entre le Grand Narbonne et la commune.
- IV. Convention médiathèque du Grand Narbonne
- V. Informations sur le dossier P.L.U.I.
- VI. Décision modificative n°2
- VII. Groupes de travail avec la commune de Treilles.
- VIII. Lettre d'intention au Conseil Régional - projet « Entrée Est ».
- IX. Adhésion à l'AURCA et désignation des membres titulaire et suppléant.
- X. Missions « centre anciens » avec le Grand Narbonne et relance du dispositif 21/26.
- XI. Information sur le projet Lapalme/Caves.Cycle de l'eau avec le Grand Narbonne
- XII. Informations sur le chantier Avenue Corbières T2.
- XIII. Contribution au SDIS via le Grand Narbonne
- XIV. Organisation des services municipaux – Période de fin d'année.
- XV. Distribution des colis aux aînés.
- XVI. Calendrier 2021.
- XVII. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 octobre 2020

L'assemblée approuve le procès-verbal du 20 octobre 2020 à l'unanimité.

Mise à jour du Plan de Communal de Sauvegarde

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Ce document s'avère opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il demeure par ailleurs conforme aux dispositions législatives et notamment à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Classeur opérationnel qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements de sécurité civile.
- PC synthétique qui regroupe les points essentiels du PCS de l'aléa à la post-crise et qui est consultable en Mairie.
- Rapport d'élaboration qui regroupe et explicite les choix opérés et les comptes rendus de réunions.

Suite à ces explications, la parole est donnée à Sylvain Gomez qui informe l'assemblée de la nécessité d'actualiser le Plan communal de sauvegarde.

Sylvain Gomez indique qu'il conviendrait de corriger le nom des personnes mobilisables, élus et personnels et par conséquent le nom des personnes figurant sur « l'annuaire de crise ». Une nouvelle liste est proposée.

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité

Convention de délégation des compétences sur la GEPU entre le Grand Narbonne et la commune

Monsieur le maire rappelle que le Grand Narbonne par délibération C2019_274, Communauté d'agglomération a conclu avec ses communes membres des conventions de gestion de service pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1^{er} janvier 2020.

D'une durée initiale de 9 mois, celles-ci ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020.

Une réflexion est actuellement en cours sur le mode d'exercice de la compétence GEPU à compter de 2021 avec la possibilité offerte aux communes de solliciter la délégation de la compétence mais les modalités précises de celle-ci ne pourront être arrêtées avant le 1er janvier 2021.

Afin de permettre au Grand Narbonne et aux communes d'envisager cette nouvelle forme d'exercice de la compétence, il est proposé au Conseil de prolonger, dans sa forme actuelle, la convention de gestion pour une durée de trois mois, par conclusion d'un avenant.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'adopter l'avenant n° 1 à la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

A la demande de Monsieur le maire, Isabelle Dormières détaille aux membres du Conseil Municipal les différents tableaux concernant la commune.

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité

Convention médiathèque du Grand Narbonne

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L5216-5 du Code Général des collectivités Territoriales par délibération du Conseil Communautaire n°56 en date du 26/05/2003, portant définition de l'intérêt communautaire, la médiathèque de Narbonne relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 01/09/2003.

Conformément à l'article 9.3 de la délibération du Conseil Communautaire n°33 du 26/06/2006 pour les actions relevant de la mise en réseau des équipements d'intérêt communautaire et communaux, des conventions entre le Grand Narbonne et les communes membres concernées en déterminent le contenu.

Considérant qu'afin de délivrer le même niveau de service à tous les habitants du Grand Narbonne, celui-ci a souhaité, par délibération n°C2020-210 du 24/09/2020 mettre en complémentarité la Médiathèque du Grand Narbonne avec les autres structures de lecture publique situées sur le territoire.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, au titre d'une de ses compétences optionnelles, porte une politique volontariste en matière de lecture publique, via sa médiathèque intercommunale et son réseau de lecture publique auquel la Commune de Caves fait partie depuis le 26 juillet 2016.

En 2020, la Médiathèque de Caves a élargi son partenariat aux services complémentaires suivants :

- Option 1 : Carte unique
- Option 2 : Système informatique mutualisé
- Option 5 : Actions culturelles itinérantes

Ainsi, la présente convention, unique, complétée par des services optionnels, a pour vocation de clarifier et simplifier l'engagement respectif entre la commune de Caves et le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération. Cette convention cadre réseau est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de trois ans.

Elle permet :

L'octroi d'une page dédiée sur le site internet du réseau

- L'accès à l'agenda culturel partagé, avec délégation de saisie à un agent du Grand Narbonne 13/14 Pour 2021 deux nouvelles dispositions ont été introduites sur la Convention de partenariat afin d'enrichir et simplifier l'engagement respectif entre les communes partenaires et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne :

- Les communes adhérant à l'option « carte unique » de la Convention Réseau de lecture publique peuvent désormais conserver la gestion propre des abonnements professionnels communaux (établissements scolaires, associations, etc...) - Le dispositif « navette documentaire » qui permet de faire circuler des documents réservés par des abonnés entre les bibliothèques partageant le même catalogue informatisé, porte désormais indistinctement sur des documents disponibles comme déjà empruntés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la mise à jour de la convention telle que ci-annexée et ses annexes,
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant,

à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité

Informations sur le dossier P.L.U.I.

Monsieur le maire rappelle que notre Plan Local d'Urbanisme a été modifié conformément à l'obligation liée au tracé de la future Ligne TGV.

D'autre part Monsieur le maire fait le point sur l'évolution de l'obligation de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le cadre du Grand Narbonne

Pour information, la majorité des communes n'y sont pas favorables. Concernant notre collectivité ce dossier sera repris dans les prochains mois.

Décision modificative n°2

DEPENSES FONCTIONNEMENT :

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Fonctionnement	065	6558	Autres contributions obligatoires	+30 000,00
Fonctionnement	067	678	Autres charges exceptionnelles	-30 000,00
TOTAL				0,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
INVESTISSEMENT	021	21783	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 4000,00
INVESTISSEMENT	021	2128	Autres agencements et aménagements (Travaux Forêt Communale)	-4 000,00
TOTAL				0,00

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité

Groupes de travail avec la commune de Treilles

Monsieur le maire propose d'envisager un partenariat avec la commune de Treilles, la commune de Caves étant liée historiquement à celle de Treilles,

Des pistes de réflexions sont à mener par des groupes de travail sur des sujets, tel que sur le scolaire, la sécurité, la culture.

Lettre d'intention au Conseil Régional - projet « Entrée Est »

Monsieur le maire explique que la Région lance un plan d'accompagnement sur plusieurs années des bourgs-centres ruraux ou péri-urbains. Elle mettra ainsi à disposition de chaque bourg-centre concerné, un « bouquet » de dispositifs mobilisables « sur mesure » en fonction des spécificités et du projet établi.

Avec cette nouvelle politique, il s'agit, sur la base d'un projet de valorisation et de développement, de dynamiser ces bassins de vie ruraux.

L'intervention de la Région soutiendra les projets d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Il s'agit aussi d'aider à maintenir et densifier les offres de services que ce soit en matière de santé, d'enfance, d'équipements sportifs, culturels ou encore touristiques.

La commune de Caves en partenariat avec la commune de Treilles ont pré-candidaté afin de bénéficier de ce dispositif et Monsieur le maire présente rapidement le dossier et la lettre d'intention envoyés à la Présidente de la Région.

Adhésion à l'AURCA et désignation des membres titulaire et suppléant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des missions de l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA).

Il s'agit d'un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'ingénierie partenariale créée à l'initiative des élus et de l'État en 2007. Elle a pour objet d'accompagner les Collectivités dans la définition des

politiques d'aménagement et de développement durable du territoire, notamment le projet présenté « Bourg-Centre :

- Suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- Accompagner les coopérations transfrontalières...

Il précise que l'AURCA intervient pour les partenaires publics adhérents à l'association dans le cadre d'un programme partenarial de travail qui constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence. Ce document est élaboré chaque année par l'AURCA et validé par ses membres. Il définit les besoins de connaissance et identifie les axes de travail intéressants, directement ou indirectement, l'ensemble des adhérents dans un objectif d'intérêt commun :

- Contribuer à renforcer l'ingénierie territoriale au service des collectivités adhérentes
- Mutualiser les différents systèmes d'observation et de suivi des indicateurs et développer l'acquisition et la mise en commun de données et d'études ;
- Conforter l'intégration du territoire aux réseaux et démarches nationales, régionales et transfrontalières ;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- Préparer les projets de territoire intercommunaux et leurs déclinaisons dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Développer les démarches prospectives et la prise en compte des enjeux en matière d'habitat, de mobilités, d'environnement, d'économie en contribuant notamment à la réalisation de documents sectoriels ;
- Promouvoir des projets et stratégies territoriales intégrées et harmonisées avec les politiques publiques et les dynamiques territoriales et participer à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification de portée stratégique tels que les SCOT ou les PLUi ;
- Diffuser les connaissances et partager les enjeux et problématiques liés aux domaines d'intervention de l'agence.

Par ailleurs, l'AURCA peut apporter une assistance à la commune pour la rédaction de dossiers de partenariat avec différents organismes ou collectivités, et notamment dans le cadre de la rédaction du contrat Bourg Centre à conclure avec la Région Occitanie que la commune souhaiterait pouvoir mettre en œuvre. En effet, l'AURCA intervient à la demande des communes adhérentes sur les problèmes d'aménagement et d'urbanisme.

Le montant de l'adhésion est d'un euro par habitant, soit pour notre Commune un montant annuel de 875 € pour 2021.

Monsieur le maire propose de désigner Thierry SAUZE en qualité de membre titulaire et Isabelle DORMIERES, en qualité de membre suppléant.

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité

Missions « centre anciens » avec le Grand Narbonne et relance du dispositif 21/26

Monsieur le maire, porte à la connaissance du conseil municipal, des éléments sur la démarche Mission Centres Anciens mis en place en 2017 par le Grand Narbonne.

Cette démarche issue des réflexions et des échanges menés lors de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 et du bilan du SCOT ont confirmé un double phénomène contradictoire : d'un côté une agglomération attractive avec une augmentation de la population et de l'autre, de nombreux centres-bourgs en perte d'attractivité et de dynamisme.

Ce phénomène de désinvestissement des centres anciens confronte les collectivités à un certain nombre de défis : proposer une offre de logements qui réponde aux besoins actuels tout en préservant la richesse patrimoniale, maintenir services et commerces dans les centres, mobiliser les habitants et stimuler le lien social, et offrir des espaces publics de qualité...

L'intervention en centre-bourg peut ainsi apparaître complexe et pauvre en résultats. C'est pourquoi le Grand Narbonne a souhaité, dès 2017, entreprendre une « mission pilote » et expérimentale de « revitalisation des centres-anciens » afin de renforcer son action d'accompagnement auprès des communes. Au-delà des échanges d'expériences et d'émergence d'idées, cette démarche vise à imaginer et à définir, dans la concertation, des actions opérationnelles précises et adaptées aux réalités locales afin de redonner de l'attractivité des centres anciens.

14 communes dont Caves se sont portées volontaires pour mener une réflexion avec l'agglomération pour revitaliser leur cœur de village. Depuis 2017, sur ces communes, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, plusieurs types d'actions ont été définis. Des actions de sensibilisation auprès des élus, des professionnels et du grand public, en passant par l'appui à la réalisation de diagnostics partagés, en vue d'aboutir à des actions opérationnelles (recyclage d'ilots, achat de foncier, aide au déficit d'opérations, animation sur la végétalisation, mise en place du permis de louer...).

L'année 2020 a été l'occasion d'évaluer cette mission en vue de proposer un nouveau déploiement de cette démarche pour la période 2021-2026.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite se positionner en déclarant son intérêt pour la démarche et son souhait d'intégrer ce dispositif proposé aux communes de l'Agglomération et s'y investir.

La mission centres anciens est une mission d'accompagnement sur-mesure des communes basée sur la concertation et le partage avec les acteurs du territoire intervenant sur les centres anciens.

Les conditions de réussite de cette démarche dans chacune des communes reposent sur une coordination et une connaissance des rôles de chacun :

Le Grand Narbonne :

- Coordination avec les services du Grand Narbonne et les partenaires
- Apport d'expertises des différents services
- mobilisation d'outils et d'expertises (interne/partenaires)
- Mobilisation de compétences externes (partenaires et / ou prestataires)
- Formation et sensibilisation aux enjeux de redynamisation des centres anciens
- Financement / Co-financement des actions

La Commune :

- Engagement politique de la mise en œuvre du projet communal pour lequel le Grand Narbonne apportera son soutien
- Désignation d'un référent communal, interlocuteur des services du Grand Narbonne
- Soutien technique, en fonction des moyens d'ingénierie dont dispose la commune.
- Appui à la mise en œuvre des actions
- Expertise et connaissance de terrain
- Co-financement possible de certaines actions
- Promotion de la démarche au niveau local (information des habitants et plus globalement des forces vives) = la commune est ambassadrice de son action
- Retours d'expériences pour une capitalisation à l'échelle du Grand Narbonne

A la suite du positionnement de la commune, les services du Grand Narbonne programmeront une rencontre conjointe pour définir les objectifs d'intervention sur les années à venir au travers d'un programme d'action qui fera également l'objet d'une délibération en conseil municipal.

L'assemblée approuve cette décision à l'unanimité.

Information sur le projet Lapalme/Caves.Cycle de l'eau avec le Grand Narbonne

Monsieur le maire confirme que la nouvelle gouvernance du Grand Narbonne a pris acte du projet d'une nouvelle station d'épuration intercommunale Lapalme-Caves

Informations sur le chantier Avenue Corbières T2

Monsieur le maire et André Moulis rappellent que, dans le cadre sanitaire et économique que nous traversons les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de la RD27 ont été reportés au premier semestre 2021 avec l'ouverture des plis du marché public le 18 janvier 2021.

Contribution au SDIS via le Grand Narbonne

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'afin d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale du Grand Narbonne, la communauté d'agglomération souhaite verser directement la contribution au SDIS, ce qui veut dire que la somme qui devrait être versée par la commune sera retenue par le Grand Narbonne.

Pour la commune c'est assez transparent et cela permet au Grand Narbonne d'augmenter sa capacité à demander la dotation globale de fonctionnement.

Monsieur le maire précise que le Conseil Municipal ne délibéra pas à ce sujet ce soir car la réflexion et les calculs d'étude sont en cours par le Grand Narbonne.

Organisation des services municipaux – Période de fin d'année **Distribution des colis aux aînés**

Monsieur le maire rappelle les horaires d'ouverture de l'hôtel de ville, la poste communale ainsi que la médiathèque Maison Rose Suzanne.

Monsieur le maire indique qu'il est de tradition d'honorer chaque année les séniors.

A partir du 18 décembre 2020, Monsieur le maire accompagné de Danielle Ortuno, première adjointe assureront la distribution des paniers garnis.

Calendrier 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée des prochaines séances du conseil municipal de l'année 2021.

Questions diverses

Monsieur le maire confirme ce qui avait été déjà annoncé au Conseil Municipal du 20 octobre 2020 concernant le remplacement de Yannick Callarec au poste de secrétaire de mairie.

La procédure de recrutement est en cours avec l'aide du Centre de Gestion de l'Aude.

Les nouvelles illuminations de Noël sont satisfaisantes.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h50